



Commune de
PERROY

Perroy, le 3 novembre 2025 - JDR/AGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 4 décembre 2025

Préavis No 10/2025

BUDGET 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Conformément à l'article 4 de la Loi sur les communes, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget d'exploitation 2026 pour approbation.

Afin de faciliter la compréhension et apporter une aide à la lecture, nous avons souvent utilisé les notes sous les comptes.

Vous verrez encore dans le libellé de certains comptes la mention « (TEMPO) », cela signifie que ces comptes ont été utilisés pour la conversion en MCH2 mais qu'ensuite ils ne sont plus utilisés.

2. Résultat prévisionnel

Le budget d'exploitation 2026 prévoit un excédent net de charges de CHF 222'090.40 et une marge d'autofinancement positive de CHF 273'202.

Vous trouverez ci-dessous le budget 2026 comparé au budget 2025 et aux comptes 2024.

Comptes d'exploitation en CHF	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Revenus	10'017'282	9'730'137	9'761'471
Charges	10'239'372	10'363'374	10'326'036
Excédent de charges	222'090	633'237	564'565

3. Analyse du budget 2026

Les points suivants caractérisent le budget 2026 :

Elections communales 2026

L'année 2026 sera marquée par les élections communales et divers coûts supplémentaires ont été portés au budget en lien avec l'organisation des scrutins, le matériel de vote ainsi que divers frais suite au départ et à l'arrivée de municipaux.

Les recettes fiscales

Le nouveau taux d'impôt à 60.5% est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Les encaissements sont en hausse à la suite de cette augmentation, mais il est trop tôt pour estimer un réel impact chiffré avant la fin de l'exercice 2025. La Municipalité préfère rester prudente et porte au budget 2026 un montant équivalant à la situation des encaissements à fin août 2025.

La valeur du point d'impôt

La valeur du point d'impôt communal pour l'année 2026 qui découle des estimations budgétées est évaluée à CHF 110'083, soit une augmentation de 8% par rapport au budget 2025 et une augmentation de 16% par rapport aux comptes 2024. Cette augmentation par rapport à 2024 est expliquée en partie par l'augmentation du taux d'impôt. La valeur du point d'impôt par habitant est estimée à CHF 68.80 pour le budget 2026 (2024 : CHF 59.71).

La population

Estimation : 1'600 habitants en 2026 (1'588 au 31.12.2024). La commune ne s'attend pas à une hausse significative de sa population. La statistique de la population résidente est une hypothèse importante du budget. Les coûts des associations et ententes intercommunales sont le plus souvent répartis entre les communes en fonction du nombre d'habitants.

Emprunts et taux

La situation de trésorerie tendue et le fait de devoir faire appel à des fonds étrangers a un coût et rend la commune dépendante de l'évolution des taux du marché. Le taux moyen des intérêts de nos emprunts en 2025 est à 1.40%.

Péréquation et factures cantonales – NPIV

La nouvelle péréquation « NPIV » est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Les acomptes 2026 à la péréquation et aux factures cantonales sont basés sur le décompte final 2024. Les acomptes 2026 se montent à CHF 4'397'011 et le décompte final 2024 à CHF 4'248'484.

Vous trouverez ci-dessous le budget 2026 comparé au budget 2025 et aux comptes 2024 de notre participation à la péréquation et aux factures cantonales :

Péréquation et factures cantonales	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Participation à la cohésion sociale	1'562'519	1'522'781	2'071'983
Péréquation	2'584'046	2'618'727	1'901'209
Réforme policière	250'446	251'530	275'292
Total NPIV	4'397'011	4'423'038	4'248'484

Notre participation aux charges péréquatives représente 43% du total des charges au budget 2026.

Marge d'autofinancement

Avec une marge d'autofinancement positive projetée au budget 2026, la Municipalité reste consciente que l'équilibre financier demeure relativement fragile et a été particulièrement attentive aux dépenses d'exploitation. A chaque étape de l'élaboration du budget, la Municipalité a dû faire des choix afin de maintenir les charges de la Commune en adéquation avec ses revenus prévisibles.

4. Présentation des comptes par fonction

0 – ADMINISTRATION GENERALE

Législatif

Le compte Salaire des autorités et commissions regroupe ici les indemnités versées au Président et à la Secrétaire du Conseil, aux conseillères et conseillers communaux, aux commissions ainsi qu'aux scrutateurs pour un total budgété de CHF 30'300 (contre 19'305 aux comptes 2024). Une augmentation des indemnités pour les votations de CHF 12'500 est portée au budget 2026 pour prendre en compte les heures supplémentaires des scrutateurs. De même pour les coûts en lien avec le matériel de vote qui est augmenté de CHF 1'500.

Exécutif

Le poste Autres charges de personnel est augmenté et concerne les frais liés au changement de législature.

Administration générale – personnel

Le budget 2026 a intégré dans les salaires l'augmentation du coût de la vie (IPC, indice des prix à la consommation pour la période septembre 2024 à septembre 2025 : +0.2%) ainsi que les annuités conformément au règlement du personnel pour CHF 10'101.

Notons que les salaires et charges sociales des organistes pour CHF 15'100 sont comptabilisés dans le compte Salaire de l'administration communale et transférés via les imputations internes dans la rubrique 35000 Eglise – temple.

Administration générale – informatique

Le site internet de la Commune n'a pas encore été refait et il est reporté au budget 2026 pour un montant actualisé de CHF 15'000.

Administration communale – Le Prieuré 3-5-7-9

A la suite d'une fuite d'eau dans les conduites de chauffage, un montant de CHF 35'000 est à prévoir au budget 2026 pour la fourniture et la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation du chauffage à distance pour le bâtiment de la boulangerie.

1 – ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Police et sécurité publique

En vue de l'exploitation du nouveau restaurant de la plage à partir de l'été 2026, nous prévoyons de faire intervenir une société de sécurité pour la surveillance du site et du parking durant les week-ends de fréquentation chargés. Un montant de CHF 5'000 est porté au budget 2026.

Stands de tir

Le Service de la sécurité civile et militaire nous demande de conclure un accord de droit d'usage sur une installation de tir située dans une autre commune. La Municipalité a ainsi décidé d'adhérer à une convention intercommunale avec les communes de Bougy-Villars et de Saubraz. Un montant de CHF 1'500 est porté au budget 2026 pour notre participation aux frais d'entretien et un montant de CHF 20'000 en vue de la rénovation des installations actuelles (nouvelles cibles).

2 – FORMATION

Bâtiment scolaire - personnel

Les charges de personnel de l'école regroupent les charges salariales et sociales des patrouilleurs, des auxiliaires pour la conciergerie et des étudiants pour les nettoyages de l'école.

Notons que les salaires et charges sociales sont comptabilisés dans le compte Salaire des employés de la voirie sous routes communales (en 61500) et transférés ici via les imputations internes pour un montant total de CHF 16'500. Les salaires des patrouilleurs sont refacturés à ENJEU pour CHF 13'000.

Ecole obligatoire, ENJEU

Vous trouverez ci-dessous le budget 2026 comparé au budget 2025 et aux comptes 2024 de notre participation à ENJEU :

Participation à ENJEU	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
ENJEU Scolaire et bibliothèque	987'790	982'430	904'774
ENJEU Accueil de jour	576'380	587'810	490'392
Total	1'564'170	1'570'240	1'395'166

Notre participation à ENJEU représente 15.3% du total des charges au budget 2026. Le budget 2026 est stable par rapport au budget 2025 (+CHF 6'070) mais supérieur aux comptes 2024 (+CHF 169'004).

3 – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, EGLISE

Manifestations et événements

En 2026, plusieurs manifestations sont prévues. Outre la fête du 1^{er} août, l'Abbaye de Perroy, les quatre heures du Guillon, la Municipalité souhaite proposer une ou plusieurs journées portes-ouvertes pour fêter les 500 ans des cloches de l'église. A cette occasion, une nouvelle cloche commémorative sera achetée (achat comptabilisé en 35000). Un montant de CHF 2'500 pour l'organisation de l'événement et un montant de CHF 2'500 pour l'acquisition d'une nouvelle cloche (et de son matériel) sont portés au budget 2026.

Jumelage Châteauneuf-de-Gadagne

En 2026, la Municipalité va accueillir la Commune de Gadagne et planifie au budget 2026 un total de CHF 10'000 en vue de couvrir les divers frais d'organisation d'accueil, des activités et des repas.

Sports

Nous tenons à relever que suite aux changements des terrains de tennis effectués par le club, la Municipalité envisage une participation annuelle à l'entretien des courts. Une proposition de convention est attendue de la part du club de tennis de Perroy d'ici la fin de l'année. Un montant pour cette participation estimé à CHF 3'500 est porté au budget 2026, cependant ce montant devra encore être validé en séance de Municipalité (selon les termes de la convention).

Loisirs divers

Cette rubrique regroupe en outre toutes les activités liées à la location de matériel (tables, bancs, cantines, etc.). Le budget 2026 prévoit de remplacer des bâches de cantines pour CHF 2'500 et d'acquérir une nouvelle cantine Vitabri pour CHF 4'400.

5 – PREVOYANCE SOCIALE

Prestations et contributions seniors – aînés

La traditionnelle sortie annuelle ainsi que le repas de Noël des aînés est porté comme chaque année au budget pour un montant de CHF 15'200 en 2026.

6 – TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

Routes communales – personnel

Le budget 2026 a intégré dans les salaires l'augmentation du coût de la vie (IPC, indice des prix à la consommation pour la période septembre 2024 à septembre 2025 : +0.2%) ainsi que les annuités conformément au règlement du personnel pour CHF 9'441.

Notons que les salaires et charges sociales des patrouilleurs, des auxiliaires pour la conciergerie et des étudiants pour les nettoyages de l'école sont comptabilisés dans le compte Salaire du personnel communal et transférés via les imputations internes dans les rubriques correspondantes (21700 Ecole et 34290 Plage).

Routes communales – routes

Il est prévu en 2026 un montant de CHF 12'000 pour vidanger les sacs de routes et un montant de CHF 10'000 pour la location de la balayeuse à Aubonne (une dizaine de passages sont prévus sur notre commune).

Routes communales – éclairage public

Afin d'optimiser la consommation électrique de notre éclairage public, il a été décidé de procéder au changement des têtes des luminaires en les remplaçant par un système LED. La première partie des travaux a été effectuée en 2025 conformément au budget 2025, la deuxième partie des travaux est planifiée au budget 2026 pour CHF 20'000 afin de finaliser ces changements.

Navigation

Nous reportons au budget 2026 notre soutien annuel au Sauvetage de Rolle pour CHF 2'000 ainsi qu'à l'ABVL, association des amis des bateaux à vapeur du Léman, pour CHF 8'400.

7 – ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Fontaines publiques

Afin d'entretenir nos fontaines, il est prévu de repeindre une fontaine par année et un montant correspondant de CHF 5'000 a été porté au budget 2026.

Epuración Step

Au moment de la rédaction de ce préavis, nous n'avons pas encore reçu le budget de l'AIEE et prévoyons un montant de CHF 400'000 pour notre participation 2026.

Traitements des eaux usées (EU + EC)

Nous continuons les travaux d'entretien de nos canalisations et estimons au budget 2026 un montant de CHF 20'000 pour les canalisations eaux usées (EU) et de CHF 20'000 pour les canalisations eaux claires (EC).

Gestion des déchets urbains – ordures ménagères

Le coût des prestations en lien avec la collecte, le transport et l'incinération des ordures ménagères va légèrement augmenter selon les projections pour 2026. Cependant, étant donné que la taxe forfaitaire a beaucoup varié ces dernières années, il a été décidé de maintenir la taxe forfaitaire déchets habitant à CHF 35.- HT et de procéder si besoin à un prélèvement à la réserve pour équilibrer les comptes.

Gestion des déchets non urbains – déchets communaux

La Municipalité prévoit le remplacement de plusieurs poubelles au village et à la rue de la Gare 4-6 pour CHF 5'140.

Région de Nyon

Afin de couvrir les prochains appels de fonds du Disren, nous avons budgété un montant équivalent à 1 point d'impôt (base budget 2025) de CHF 102'000.

8 – ECONOMIE PUBLIQUE

Tourisme

Le nouveau règlement sur la taxe de séjour et les résidences secondaires est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Les montants annoncés au budget 2026 sont estimés par rapport à la facturation en cours 2025.

Vignes

Les prévisions de vente de vin en Suisse indiquent une tendance à la baisse et la maison Schenk nous a prévenu d'une réduction du prix d'achat de notre récolte d'environ 8% et estimée à CHF 65'000 (contre 81'000 au budget 2025). Cependant, nous espérons une augmentation de la vente de vin aux particuliers. Les charges liées à la vigne ont quant à elles été réduites vu qu'il y aura moins de récolte.

9 – FINANCES ET IMPÔTS

Impôts

Nous avons évalué avec prudence les revenus des impôts 2026 en nous basant sur la situation des encaissements à fin août 2025. Les revenus d'impôt pour les personnes physiques (revenu et fortune) sont estimés à CHF 6'600'000 (CHF 6'150'000 au budget 2025), pour les personnes morales (bénéfice et capital) à CHF 115'000 (CHF 102'500 au budget 2025). Les impôts conjoncturels (droit de mutation, impôt sur successions et donations, impôt sur gains immobiliers) sont estimés à CHF 214'000 (CHF 390'000 au budget 2025). La Municipalité reste attentive au vu du ralentissement des affaires immobilières et des annonces d'économies du Conseil d'Etat.

Intérêts

Les intérêts passifs de nos engagements financiers ont été estimés à CHF 130'000 au budget 2026 en y intégrant par avance les charges d'intérêts des prochains emprunts (notamment Préavis 09/2025 - Restaurant de la plage).

Les intérêts concernant la part épuration de l'emprunt pour le Préavis 05/2018 - Réfection de la RC52 sont ventilés via les imputations internes en 72002 Epuration eaux claires. En effet, il s'agit d'un domaine autofinancé dont les intérêts doivent être pris en compte par la taxe et non par l'impôt.

5. Conclusion

La Municipalité souligne que ce budget présente un excédent de charges de CHF 222'090.40.

Ce budget 2026 a été réalisé par le biais d'une analyse minutieuse de chaque compte. Il s'agit d'une vision des engagements 2026, qui doit permettre à la Municipalité de mener à bien les différentes activités de la commune.

Par conséquent, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis no 10/2025
- entendu le rapport de la commission de gestion & finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2026, tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.

En restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 3 novembre 2025

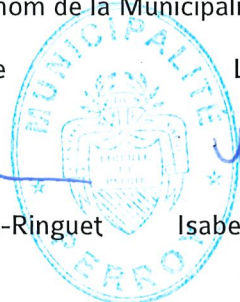
Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire



Juliette Leprince-Ringuet



Isabelle Reymond Aubert

Ann. ment.

Municipal responsable : Monsieur Jörg Dreier